Fédération Francophone des Praticiens et Enseignants de la Réflexologie

Fédération Francophone des Praticiens et Enseignants de la Réflexologie

Mise à jour : 05/10/2022

Code de déontologie

Praticien en réflexologie, Réflexologue

(avec ou sans le titre RNCP)

Le présent code de déontologie définit l'engagement des praticiens en réflexologie et des réflexologues (avec ou sans le titre RNCP) envers le public, les clients et les professions.

© FFPER - https://www.ffper.org/

Fédération Francophone des
Praticiens et Enseignants
de la Réflexologie

Ce code de déontologie garantit l'éthique professionnelle des praticiens en réflexologie et des réflexologues (avec ou sans le titre RNCP).

Le praticien en réflexologie est un professionnel du bien-être.
Le réflexologue est un professionnel de la prévention, de la relation d'aide et du bien-être. Il intervient dans le champ de la gestion du stress et dans l'accompagnement à la santé. Il mobilise le processus d'autorégulation de la personne consultante, en stimulant les zones réflexes (plantaire, palmaire, crânio-faciale, auriculaire...) afin de rétablir l'équilibre du métabolisme.

- **Le praticien en réflexologie ou le réflexologue (avec ou sans le titre RNCP) s'engage à exercer son activité avec humanité, probité et loyauté. Il est en accord avec les référentiels d'activités du métier de réflexologue et s'aligne sur ceux-ci dans la pratique quotidienne du métier.**

- **Le praticien en réflexologie ou le réflexologue (avec ou sans le titre RNCP) s'engage à ne nuire en aucune façon à l'un de ses confrères. Il entretien des relations de respect, de courtoisie, d'honnêteté et de bonne foi avec eux.**

- **Le praticien en réflexologie ou le réflexologue (avec ou sans le titre RNCP) s'engage à toujours observer le principe fondamental de respect de la personne humaine, à protéger l'intégrité physique et psychique des personnes le consultant, ainsi placées sous sa responsabilité.**

- **Le praticien en réflexologie ou le réflexologue (avec ou sans le titre RNCP) s'engage à ne pas se substituer aux professionnels de santé, à ne pas prodiguer de diagnostic, ni de prescriptions médicales et à ne pas interférer avec des traitements médicaux encours.**

- **Le praticien en réflexologie ou le réflexologue (avec ou sans le titre RNCP) a pour objectif de restaurer et/ou d'encourager le maximum d'autonomie de la personne consultante et laisse à celle-ci sa totale liberté de choix thérapeutique.**

- **Le praticien en réflexologie ou le réflexologue (avec ou sans le titre RNCP) adopte une attitude absolue de réserve et de secret professionnel envers toutes les personnes consultantes. Il s'engage à respecter la confidentialité des informations collectées durant l'accompagnement individuel.**

- **Le praticien en réflexologie ou le réflexologue (avec ou sans le titre RNCP) s'engage à ne cautionner, ni alimenter les excès, les errances (émotionnelles ou spirituelles, addictives ou perverses) ou les projections de leurs clients. Il demeure authentique dans la démarche stricte et exclusive du praticien en réflexologie ou du réflexologue (avec ou sans le titre RNCP) qui n'est ni un médecin, ni un psychologue, ni un maître spirituel, ni un substitut affectif.**

- **Le praticien en réflexologie ou le réflexologue (avec ou sans le titre RNCP) s'engage à interdire toute propagande, tout prosélytisme religieux ou idéologique au sein de leur cabinet ou lieu d'intervention. Il s'engage à lutter contre toutes les dérives sectaires dont il serait témoin.**

©FFPER - https://www.ffper.org/

Fédération Francophone des
Praticiens et Enseignants
de la Réflexologie

• **Le praticien en réflexologie ou le réflexologue (avec ou sans le titre RNCP) s'attache à promouvoir la réflexologie.**

• **Le praticien en réflexologie ou le réflexologue (avec ou sans le titre RNCP) s'engage à actualiser régulièrement son savoir et ses compétences en suivant des formations après avoir suivi sa formation initiale en réflexologie, afinderépondreauxattentesdupublicetauxévolutionsdumétierderéflexologue.**

• **Le praticien en réflexologie ou le réflexologue (avec ou sans le titre RNCP) s'engage à ne pas diffuser d'information pouvant induire en erreur le public ou les médias, ou nuire à l'image et au sérieux de la profession de réflexologue.**

• **Le praticien en réflexologie ou le réflexologue (avec ou sans le titre RNCP) s'engage à respecter les concepts et les principes généraux de la réflexologie. Il s'engage également à ne pas dénaturer ou amalgamer la réflexologie avec d'autres techniques, sans que la personne consultante n'en soit avertie.**

• **Le praticien en réflexologie ou le réflexologue (avec ou sans le titre RNCP) s'engage à respecter les limites de ses connaissances et compétences. Il oriente la personne consultante vers un autre professionnel lorsque celle-ci nécessite un traitement ou une aide thérapeutique ne relevant pas de ses compétences.**

- **Tout praticien en réflexologie ou réflexologue (avec ou sans le titre RNCP) qui ne respecte pas le présent code s'expose à être exclu de l'annuaire de la Fédération Francophone des Praticiens et Enseignants de la Réflexologie.**

Date et lieu : **Mention manuscrite « Lu et approuvé »**

NOM : Signature :

Prénom :

©FFPER - https://www.ffper.org/